

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 11 avril 2022.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 11 avril à dix-huit heure trente (18h30), par vidéoconférence, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M^{me} Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M^{me} Keven Renaud, conseillère au district no 5.
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Vente d'un terrain résidentiel (#24) secteur de la Baie-Moreau à Mme Sonia Villeneuve;
5. Vente d'un terrain résidentiel (#25) secteur de la Baie-Moreau à Mme Sonia Villeneuve;
6. Baie-Moreau phase 1 – Transfert du terrain #26 (lot 6 312 821) du propriétaire actuel à un nouvel acheteur;
7. Vente de véhicules – Ford-F150 et Ford Ranger à Garage Rosaire Côté;
8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions des citoyens ;
10. Levée de la séance spéciale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2022-114

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

Adoptée

4. VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#24) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À MME SONIA VILLENEUVE

R. 2022-115

ATTENDU que Madame Sonia Villeneuve désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à Mme Sonia Villeneuve, un terrain au coût de 10 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 819 (24) contenant une superficie de 2 341.50 m² au 2045, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant ladite résolution.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

5. VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#25) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À MME SONIA VILLENEUVE

R. 2022-116

ATTENDU que Madame Sonia Villeneuve désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à Mme Sonia Villeneuve, un terrain au coût de 10 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 820 (25) contenant une superficie de 2 299.70 m² au 2055, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant ladite résolution.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

6. BAIE-MOREAU PHASE 1 – TRANSFERT DU TERRAIN #26 (LOT 6 312 821) DU PROPRIÉTAIRE ACTUEL À UN NOUVEL ACHETEUR

R. 2022-117

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey, que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné à signer pour et au nom de la municipalité les documents concernant le transfert du terrain # 26.

Adoptée

7. VENTE DE VÉHICULES – FORD-F150 ET FORD RANGER À GARAGE ROSAIRE CÔTÉ

R. 2022-118

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey, que la municipalité procède à la vente du véhicule Ford F-150 année 2008 et du véhicule Ford Ranger année 2000 au montant de 800 \$ plus les taxes applicables au Garage Rosaire Côté.

Adoptée

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à cet item.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2022-119

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 18h45.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier